



Accèdent AVC une camionnte de location que mon patron a louer

Par **Larbi57**, le 27/09/2017 à 19:32

Bnj je veux des renseignement svp je suis un chafeur levreur j'ai fait un accèdent avec une camionnette de loc que mon patro a louer j'ai taper un pont est la je veux savoir est se que je resique quellqu3 chose ou pas est se que c'est moi qui va payer le camion ou pas

Par **Visiteur**, le 27/09/2017 à 19:35

Bonsoir,
VOUS NE RISQUEZ RIEN
c'est un accident dans la cadre du travail, le véhicule est assuré.

Par **Larbi57**, le 27/09/2017 à 19:41

Ok merci prsk la mon patron me dit c'est anmoi de payer . J'ai commencé y'a juste 15 j je sais pas c'est ils ma déclarer ou pas est se que sa change quelque chose?

Par **morobar**, le 27/09/2017 à 19:53

Non cela ne change rien.
Sauf s'il est prouvé que vous avez fait exprès de tamponner le pont (faute lourde).

Par **Larbi57**, le **27/09/2017** à **19:57**

Nan pas exprès j'ai pas vu le pannon je croiyer sa peux passer à la fin nan . merci de m'avoir sollager prsk ils ma dit c'est à moi de payer

Par **Larbi57**, le **27/09/2017** à **20:30**

J'ai oublier de prisesie que ils la Mais le.consta a mon nom

Par **morobar**, le **28/09/2017** à **09:05**

Si je comprends bien vous avez arraché le toit du véhicule en passant sous un pont sans vérifier le gabarit.rnIl est normal que le constat soit fait à votre nom, vous êtes le conducteur.

Par **Larbi57**, le **28/09/2017** à **16:07**

J'ai pas vu le panon qui montre la hauteur . moi je veux savoir cest je risque rien ou cest a moi de payer ou pas ou crdt l'entreprise ou je travaille qui paye?

Par **morobar**, le **28/09/2017** à **16:57**

On vous l'a écrit 36 fois, ce n'est pas à vous de payer un seul centime.rnL'employeur peut par contre vous sanctionner (avertissement ou licenciement) compte tenu de la faute commise, indigne d'un conducteur professionnel.

Par **Larbi57**, le **28/09/2017** à **17:04**

Ok je vous remercie je veux être sûr ctt prsk le gas ma dit c'est moi qui va payer.